



Peut-on prétendre à l'AER jusqu'à 65 ans (retraite entière)

Par **ellebasi**, le **14/01/2013** à **18:21**

bonsoir,

J'ai 60 ans et j'ai bénéficié jusqu'à maintenant de l'AER.

J'ai préparé mon dossier retraite et je me pose la question de savoir si vraiment je peux bénéficier de l'allocation jusqu'à toucher ma retraite complémentaire suisse (64 ans). J'ai travaillé 10 ans en Suisse. Je m'inquiète car j'ai bien l'impression (malgré la confirmation l'an passé de l'agence pour l'emploi de continuer à toucher l'AER) que celle-ci va s'arrêter, car soit-disant j'ai le nombre de trimestres total (France et Suisse) qui me permet de bénéficier de la retraite en France (minimum). Comment est-ce possible que l'on tienne compte des nombres de trimestres effectués à l'Etranger mais nous verser que le minimum en France jusqu'à 64 ans (retraite suisse en complément).

Merci pour votre aide

Par **tatal17**, le **23/02/2014** à **20:06**

[fluo]bonjour[/fluo]

je touche L AER je vais avoir 61 ans en aout je voudrai savoir jusque quel age j ai le droit a L AER merci